

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

Version : V01

Numéro de dossier : **M201231_31057**
Norme employée : **AFNOR NF X46-020 (Version d'août 2017)**
Date du repérage : **18/12/2025**
Heure d'arrivée : **08 h 30**
Date émission : **26/12/2025**

Objet de la mission : La présente mission concerne le repérage amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis, conformément à l'arrêté du 16 juillet 2019. L'objet de la mission est le repérage des matériaux du bâti contenant de l'amiante, en vue de la prévention du risque amiante sur la santé des travailleurs. L'objet de ce rapport n'est pas d'optimiser les coûts de chantier, de désamiantage éventuel, d'interventions en sous-section 3 ou 4, ni de permettre le chiffrage d'une opération de travaux. La responsabilité de la société ne saurait être recherchée dans le cadre d'une telle utilisation du présent rapport.

Note : Les résultats de ce rapport ne se rapportent qu'aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles la mission a été confiée à l'opérateur de repérage et dans celles-ci uniquement aux éléments de la construction accessibles lors de l'intervention de l'opérateur de repérage.
Le présent document ne peut être reproduit que dans son intégralité, annexes incluses.

Désignation du ou des immeubles bâtis

Adresse : **DGAC-Aix en Provence_CRNA-SE**
1 rue Vincent Auriol
13100 AIX EN PROVENCE

Référence cadastrale : **Non communiquée**
Périmètre de repérage : **concerne le réaménagement des niveaux 3 et 5 (ailes sud) du bâtiment du CRNA Sud-Est à Aix-en-Provence**

Propriétaire

Nom : **DGAC DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION**
Adresse : **CIVILE**
1 rue Vincent Auriol – CS 90890
13627 Aix-en-Provence cedex 1

Donneur d'ordre

Qualité du donneur d'ordre (Sur déclaration de l'intéressé) : **Propriétaire**
Nom : **DGAC DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION**
Adresse : **CIVILE**
1 rue Vincent Auriol – CS 90890
13627 Aix-en-Provence cedex 1

Programme de travaux : Voir détail en page 3 du rapport

Organisme chargé de la mission

Nom : **AED Groupe**
Adresse : **4, allée Pierre-Gilles de Gennes**
33700 MERIGNAC

Numéro SIRET : **840 795 348 00027**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**
Numéro de police et date de validité : **7627751904 / 01/07/2026**

Opérateur(s) et signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage	FAURE Benjamin	Diagnostiqueur	ABCIDIA CERTIFICATION	Obtention : 07/02/2025 Échéance : 06/02/2032 N° de certification : 24-2915
Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	FAURE Benjamin	Diagnostiqueur	ABCIDIA CERTIFICATION	Obtention : 07/02/2025 Échéance : 06/02/2032 N° de certification : 24-2915

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Sommaire

A.	Conditions de réalisation du repérage.....	2
B.	Laboratoires ayant effectué des analyses.....	2
C.	Conclusions du rapport.....	4
D.	Résultats détaillés du repérage.....	5
	D.1. Listes des locaux visités.....	5
	D.2. Listes des matériaux et produits contenant de l'amiante.....	6
	D.3. Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse.....	7
	D.4. Listes des matériaux et produits reconnus visuellement ne contenant pas d'amiante.....	10
	D.5. Listes des matériaux pour lesquels il n'a pas été possible de conclure à la présence ou absence d'amiante.....	10
	D.6. Zones non visitées.....	11
E.	Annexes au rapport.....	12
	E.1. Fiche d'identification et de cotation des prélèvements.....	12
	E.2. Planches de repérage.....	15
	E.3. Résultats d'analyses.....	17

A. Conditions de réalisation du repérage

Date du repérage : **18/12/2025**

Type de bâtiment : **Bâtiment**

Représentant du propriétaire (accompagnateur) : Le donneur d'ordre

Procédures de prélèvements utilisés :

Conformément à la norme NF X 46-020, seront appliquées les conditions de prélèvement des matériaux définis dans l'annexe C de la norme.

Programme de repérage :

Le programme de repérage est défini par l'annexe A de la norme NF X 46-020 d'août 2017 et l'annexe I de l'arrêté du 16 juillet 2019.

Documentation demandée :

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Non
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Non
Éléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	Non

Constatations diverses :

Néant

Ecart par rapport à la norme :

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'août 2017.

Ecart par rapport aux conditions de prélèvement :

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

B. Laboratoires ayant effectué des analyses

Nom	Adresse	Acc. Cofrac ou équivalent
ITGA	CENTRE PREFORMANCE ALPHASIS - 35760 SAINT GREGOIRE	



Programme de travaux

a rénovation concerne les cloisons intérieures, plafonds et revêtements de sols, les installations électriques, le confort thermique et acoustique,
les installations CVC et plomberie/sanitaires, le mobilier, ...



C. Conclusions du rapport

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

D. Résultats détaillés du repérage

D.1. Listes des locaux visités

- | | | |
|--------------------|-----------------------------|------------------------|
| ❖ Étage 3 - A3S337 | ❖ Étage 3 - A3S341 | ❖ Étage 3 - A3S344 |
| ❖ Étage 3 - A3S347 | ❖ Étage 3 - A3S334 | ❖ Étage 3 - A3S332 |
| ❖ Étage 3 - A3S330 | ❖ Étage 3 - A3S328 | ❖ Étage 3 - A3S326 |
| ❖ Étage 3 - A3S324 | ❖ Étage 3 - A3S322 | ❖ Étage 3 - A3S319 |
| ❖ Étage 3 - A3S316 | ❖ Étage 3 - A3S313 | ❖ Étage 3 - A3S311 |
| ❖ Étage 3 - A3S309 | ❖ Étage 3 - A3S307 | ❖ Étage 3 - A3S305 |
| ❖ Étage 3 - A3S303 | ❖ Étage 3 - A3S301 | ❖ Étage 3 - Dégagement |
| ❖ Étage 3 - A3S202 | ❖ Étage 3 - Local technique | ❖ Étage 5 - A5S301 |
| ❖ Étage 5 - A5S310 | ❖ Étage 5 - A5S313 | ❖ Étage 5 - A5S318 |
| ❖ Étage 5 - A5S321 | ❖ Étage 5 - A5S323 | ❖ Étage 5 - A5S325 |
| ❖ Étage 5 - A5S327 | ❖ Étage 5 - A5S330 | ❖ Étage 5 - A5S333 |
| ❖ Étage 5 - A5S335 | ❖ Étage 5 - A5S337 | ❖ Étage 5 - A5S340 |
| ❖ Étage 5 - A5S342 | ❖ Étage 5 - A5S345 | ❖ Étage 5 - A5S348 |
| ❖ Étage 5 - A5S350 | ❖ Étage 5 - A5S353 | ❖ Étage 5 - A5S356 |
| ❖ Étage 5 - A5S358 | ❖ Étage 5 - A5S360 | ❖ Étage 5 - A5S363 |
| ❖ Étage 5 - A5S258 | ❖ Étage 5 - A5S255 | |

D.2. Listes des matériaux et produits contenant de l'amiante

- (1) : Dans le cas d'un matériau multicouches (séparées par un « + »), la présence d'un « (A) » ou « (a) » indique la ou les couche(s) contenant de l'amiante
- (2) : Conformément à l'arrêté du 16 juillet 2019, le tableau ci-dessous comporte les informations nécessaires à l'évaluation de la quantité de matériaux contenant de l'amiante. Les informations collectées (nombre d'unités, linéaires, surfaces) sont fournies sans précision de marge d'erreur, aucune imprécision ne peut donc être opposée à la société AED Expertises. Ces relevés ne visent en aucun cas à permettre un chiffrage des interventions en sous-section 3 ou 4, ni de traitement des déchets contenant de l'amiante. La responsabilité de la société AED Expertises ne saurait être recherchée dans le cadre d'une telle utilisation du présent rapport.

Localisation	Description du matériau ⁽¹⁾	Conclusion	Quantité estimée ⁽²⁾
Néant	-	-	

D.3. Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Description du matériau
Étage 3 - A3S337; Étage 3 - A3S341; Étage 3 - A3S344; Étage 3 - A3S347; Étage 3 - A3S334; Étage 3 - A3S332; Étage 3 - A3S330; Étage 3 - A3S328; Étage 3 - A3S326; Étage 3 - A3S324; Étage 3 - A3S322; Étage 3 - A3S319; Étage 3 - A3S316; Étage 3 - A3S313; Étage 3 - A3S311; Étage 3 - A3S309; Étage 3 - A3S307; Étage 3 - A3S305; Étage 3 - A3S303; Étage 3 - A3S301; Étage 3 - Dégagement; Étage 3 - A3S202	Identifiant : ZPSO-0001 (P0001; P0006) Description : Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre mural (murs sur l'exterieur)
Étage 3 - A3S337; Étage 3 - A3S322; Étage 3 - Dégagement	Identifiant : ZPSO-0002 (P0002; P0007) Description : Colle baguette joint de dilatation sol
Étage 3 - A3S337; Étage 3 - A3S341; Étage 3 - A3S344; Étage 3 - A3S347; Étage 3 - A3S334; Étage 3 - A3S332; Étage 3 - A3S330; Étage 3 - A3S328; Étage 3 - A3S326; Étage 3 - A3S324; Étage 3 - A3S322; Étage 3 - A3S319; Étage 3 - A3S316; Étage 3 - A3S313; Étage 3 - A3S311; Étage 3 - A3S309; Étage 3 - A3S307; Étage 3 - A3S305; Étage 3 - A3S303; Étage 3 - A3S301; Étage 3 - Dégagement; Étage 3 - A3S202; Étage 3 - Local technique	Identifiant : ZPSO-0003 (P0003) Description : Béton
Étage 3 - A3S337; Étage 3 - A3S341; Étage 3 - A3S344; Étage 3 - A3S347; Étage 3 - A3S334; Étage 3 - A3S332; Étage 3 - A3S330; Étage 3 - A3S328; Étage 3 - A3S326; Étage 3 - A3S324; Étage 3 - A3S322; Étage 3 - A3S319; Étage 3 - A3S316; Étage 3 - A3S313; Étage 3 - A3S311; Étage 3 - A3S309; Étage 3 - A3S307; Étage 3 - A3S305; Étage 3 - A3S303; Étage 3 - A3S301; Étage 3 - Dégagement; Étage 3 - A3S202	Identifiant : ZPSO-0004 (P0004; P0009) Description : Isolant
Étage 3 - A3S337; Étage 3 - A3S341; Étage 3 - A3S344; Étage 3 - A3S347; Étage 3 - A3S334; Étage 3 - A3S332; Étage 3 - A3S330; Étage 3 - A3S328; Étage 3 - A3S326; Étage 3 - A3S324; Étage 3 - A3S322; Étage 3 - A3S319; Étage 3 - A3S316; Étage 3 - A3S313; Étage 3 - A3S311; Étage 3 - A3S309; Étage 3 - A3S307; Étage 3 - A3S305; Étage 3 - A3S303; Étage 3 - A3S301; Étage 3 - Dégagement; Étage 3 - A3S202	Identifiant : ZPSO-0005 (P0005) Description : Isolant
Étage 3 - A3S337; Étage 3 - A3S341; Étage 3 - A3S344; Étage 3 - A3S347; Étage 3 - A3S334; Étage 3 - A3S332; Étage 3 - A3S330; Étage 3 - A3S328; Étage 3 - A3S326; Étage 3 - A3S324; Étage 3 - A3S322; Étage 3 - A3S319; Étage 3 - A3S316; Étage 3 - A3S313; Étage 3 - A3S311; Étage 3 - A3S309; Étage 3 - A3S307; Étage 3 - A3S305; Étage 3 - A3S303; Étage 3 - A3S301; Étage 3 - Dégagement; Étage 3 - A3S202	Identifiant : ZPSO-0006 (P0008; P0011) Description : Ragréage



Localisation	Description du matériau
Étage 3 - A3S341; Étage 3 - A3S344; Étage 3 - A3S347; Étage 3 - A3S334; Étage 3 - A3S332; Étage 3 - A3S330; Étage 3 - A3S328; Étage 3 - A3S326; Étage 3 - A3S324; Étage 3 - A3S322; Étage 3 - A3S319; Étage 3 - A3S316; Étage 3 - A3S313; Étage 3 - A3S311; Étage 3 - A3S309; Étage 3 - A3S307; Étage 3 - A3S305; Étage 3 - A3S303; Étage 3 - A3S301; Étage 3 - Dégagement; Étage 3 - A3S202	Identifiant : ZPSO-0007 (P0010) Description : Enduit plâtre + fibres
Étage 5 - A5S301; Étage 5 - A5S310; Étage 5 - A5S313; Étage 5 - A5S318; Étage 5 - A5S321; Étage 5 - A5S323; Étage 5 - A5S325; Étage 5 - A5S327; Étage 5 - A5S330; Étage 5 - A5S333; Étage 5 - A5S335; Étage 5 - A5S337; Étage 5 - A5S340; Étage 5 - A5S342; Étage 5 - A5S345; Étage 5 - A5S348; Étage 5 - A5S350; Étage 5 - A5S353; Étage 5 - A5S356; Étage 5 - A5S358; Étage 5 - A5S360; Étage 5 - A5S363; Étage 5 - A5S258; Étage 5 - A5S255	Identifiant : ZPSO-0008 (P0012; P0016) Description : Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre mural
Étage 5 - A5S301; Étage 5 - A5S310; Étage 5 - A5S313; Étage 5 - A5S318; Étage 5 - A5S321; Étage 5 - A5S323; Étage 5 - A5S325; Étage 5 - A5S327; Étage 5 - A5S330; Étage 5 - A5S333; Étage 5 - A5S335; Étage 5 - A5S337; Étage 5 - A5S340; Étage 5 - A5S342; Étage 5 - A5S345; Étage 5 - A5S348; Étage 5 - A5S350; Étage 5 - A5S353; Étage 5 - A5S356; Étage 5 - A5S358; Étage 5 - A5S360; Étage 5 - A5S363; Étage 5 - A5S258; Étage 5 - A5S255	Identifiant : ZPSO-0009 (P0013; P0017) Description : Ragréage
Étage 5 - A5S310; Étage 5 - A5S313; Étage 5 - A5S318; Étage 5 - A5S321; Étage 5 - A5S323; Étage 5 - A5S325; Étage 5 - A5S327; Étage 5 - A5S330; Étage 5 - A5S333; Étage 5 - A5S335; Étage 5 - A5S337; Étage 5 - A5S340; Étage 5 - A5S342; Étage 5 - A5S345; Étage 5 - A5S348; Étage 5 - A5S350; Étage 5 - A5S353; Étage 5 - A5S356; Étage 5 - A5S358; Étage 5 - A5S360; Étage 5 - A5S363; Étage 5 - A5S258; Étage 5 - A5S255	Identifiant : ZPSO-0010 (P0014; P0018) Description : Enduit ciment peint plafond
Étage 5 - A5S310; Étage 5 - A5S313; Étage 5 - A5S318; Étage 5 - A5S321; Étage 5 - A5S323; Étage 5 - A5S325; Étage 5 - A5S327; Étage 5 - A5S330; Étage 5 - A5S333; Étage 5 - A5S335; Étage 5 - A5S337; Étage 5 - A5S340; Étage 5 - A5S342; Étage 5 - A5S345; Étage 5 - A5S348; Étage 5 - A5S350; Étage 5 - A5S353; Étage 5 - A5S356; Étage 5 - A5S358; Étage 5 - A5S360; Étage 5 - A5S363; Étage 5 - A5S258; Étage 5 - A5S255	Identifiant : ZPSO-0011 (P0015) Description : Isolant
Étage 5 - A5S323; Étage 5 - A5S342	Identifiant : ZPSO-0012 (P0019) Description : Colle baguettes joint dilatation sol





D.4. Listes des matériaux et produits reconnus visuellement ne contenant pas d'amiante

Localisation	Description du matériau
Néant	-

D.5. Listes des matériaux pour lesquels il n'a pas été possible de conclure à la présence ou absence d'amiante

Localisation	Description du matériau	Justification de non prélèvement
Néant	-	-

D.6. Zones non visitées

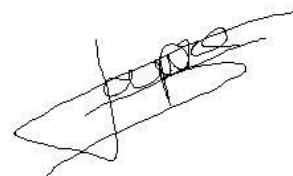
Liste des locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Justification
Néant	-	-

Nota : Il est rappelé aux propriétaires d'immeubles d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, l'obligation de conserver le présent rapport ou pré-rapport le cas échéant, et de le transmettre à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

Fait à **AIX EN PROVENCE**, le **26/12/2025**

Par : **FAURE Benjamin**



Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **ABCIDIA CERTIFICATION - 102, route de Limours - Bat A6 - 78470 SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE**

E. Annexes au rapport

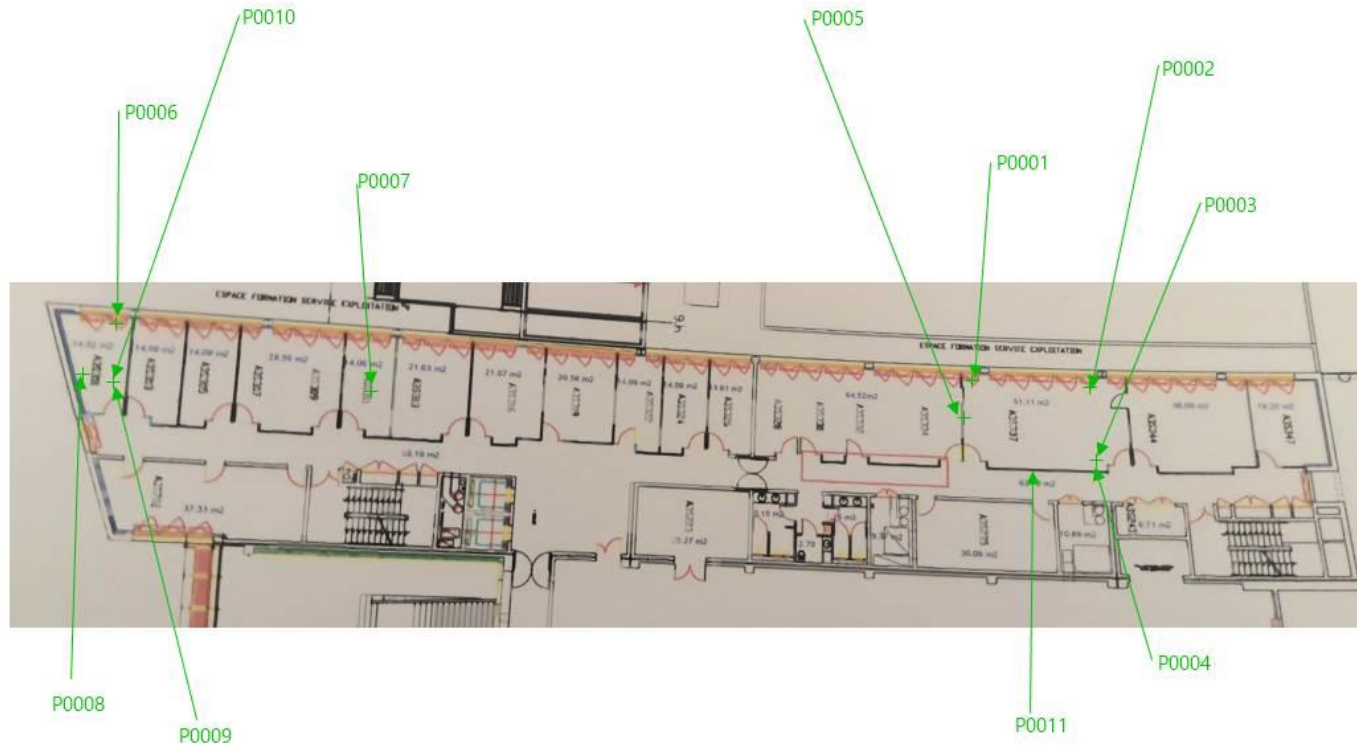
E.1. Fiche d'identification et de cotation des prélèvements

Identifiant du prélèvement	Description du matériau	Localisation du prélèvement	Photo
P0001	Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre mural (murs sur l'exterieur)	Étage 3 - A3S337	
P0002	Colle baguette joint de dilatation sol	Étage 3 - A3S337	
P0003	Béton	Étage 3 - A3S337	
P0004	Isolant	Étage 3 - A3S337	
P0005	Isolant	Étage 3 - A3S334	
P0006	Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre mural (murs sur l'exterieur)	Étage 3 - A3S301	
P0007	Colle baguette joint de dilatation sol	Étage 3 - A3S322	
P0008	Ragréage	Étage 3 - A3S301	

Identifiant du prélèvement	Description du matériau	Localisation du prélèvement	Photo
P0009	Isolant	Étage 3 - A3S301	
P0010	Enduit plâtre + fibres	Étage 3 - A3S301	
P0011	Ragréage	Étage 3 - A3S337	
P0012	Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre mural	Étage 5 - A5S335	
P0013	Ragréage	Étage 5 - A5S335	
P0014	Enduit ciment peint plafond	Étage 5 - A5S335	
P0015	Isolant	Étage 5 - A5S335	
P0016	Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre mural	Étage 5 - A5S313	
P0017	Ragréage	Étage 5 - A5S313	
P0018	Enduit ciment peint plafond	Étage 5 - A5S313	

Identifiant du prélèvement	Description du matériau	Localisation du prélèvement	Photo
P0019	Colle baguettes joint dilatation sol	Étage 5 - A5S342	

E.2. Planches de repérage



Annexe au rapport : **M201231_31057**

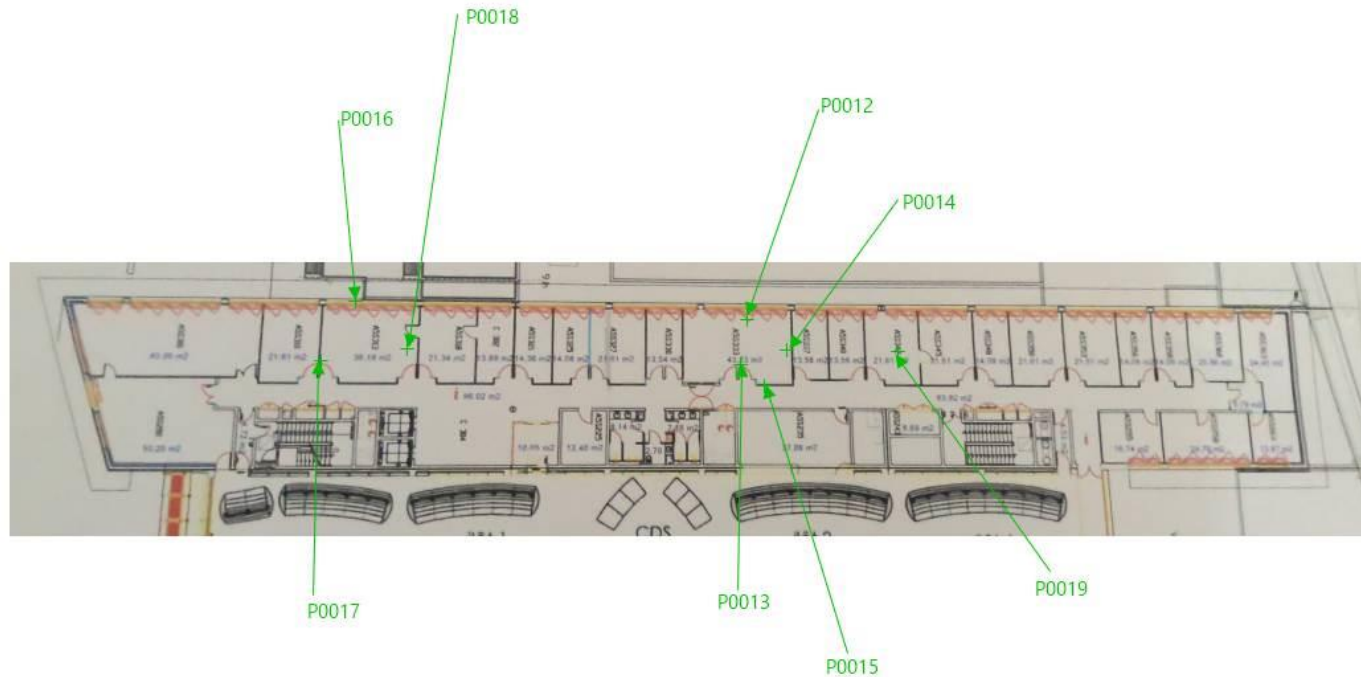
Propriétaire : DGAC DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE
1 rue Vincent Auriol - CS 90890
13627 Aix-en-Provence cedex 1

Bien : DGAC-Aix en Provence_CRNA-SE
1 rue Vincent Auriol
13100 AIX EN PROVENCE

Etabli par : FAURE Benjamin
Société : AED Groupe
Le : 26/12/2025

Croquis 1 / 2
Version : V01
du : 26/12/2025

PXXX - MXXX	Prélèvement présentant de l'amiante à l'analyse et matériau correspondant
PXXX	Prélèvement ne présentant pas d'amiante à l'analyse
MXXX	Matériau contenant de l'amiante (sur décision de l'opérateur)



Annexe au rapport : **M201231_31057**

Propriétaire : DGAC DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE
1 rue Vincent Auriol - CS 90890
13627 Aix-en-Provence cedex 1

Bien : DGAC-Aix en Provence_CRNA-SE
1 rue Vincent Auriol
13100 AIX EN PROVENCE

Établi par : FAURE Benjamin
Société : AED Groupe
Le : 26/12/2025

Croquis 2 / 2
Version : V01
du : 26/12/2025

 PXXX - MXXX	Prélèvement présentant de l'amiante à l'analyse et matériau correspondant
PXXX	Prélèvement ne présentant pas d'amiante à l'analyse
 MXXX	Matériau contenant de l'amiante (sur décision de l'opérateur)



E.3. Résultats d'analyses



Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tel : 04.42.12.11.20
www.itga.fr



Accréditation n° 1-1029

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0425-32494 EN DATE DU 24/12/2025

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

*Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.*

Client : AED GROUPE - DELTA-DU-RHÔNE 140 avenue 12 juillet 1998 13100 AIX EN PROVENCE	Réf. Commande ITGA : IT0425-32494 Réf. Commande Client : M201231_31057_2025_12_18_1217_1728
---	--

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 19/12/2025

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
ou - Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
(A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
(B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique(s) : - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques

Analytique(s) : La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
ou - Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : M201231_31057 - DGAC-Aix en Provence_CRNA-SE 1 rue Vincent Auriol 13100 AIX EN PROVENCE Réf échantillon client : P0001 - Platre de bande calicot de plaque de platre mural (murs sur l'extérieur) - Etage 3 - A3S337		Réf échantillon ITGA : IT042512-18846 Description ITGA : Peinture / Papier / Matériau plâtreux blanc avec couche cartonnée	
Peinture non séparable + (1) Papier non séparable + Matériau plâtreux blanc avec couche cartonnée	META (A) le 24/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Autres fibres inhalables distinguées par D/A. (4) Analyste(s) : BAK / LWC (6)
Réf dossier client : M201231_31057 - DGAC-Aix en Provence_CRNA-SE 1 rue Vincent Auriol 13100 AIX EN PROVENCE Réf échantillon client : P0002 - Colle baguette joint de dilatation sol - Etage 3 - A3S337		Réf échantillon ITGA : IT042512-18847 Description ITGA : Colle grise / Matériau compact marron / Ragréage rose	
Colle grise non séparable + (1) Matériau compact marron non séparable + Ragréage rose	META (A) le 23/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : CPP (6)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0425-32494 EN DATE DU 24/12/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : M201231_31057 - DGAC-Aix en Provence_CRNA-SE 1 rue Vincent Auriol 13100 AIX EN PROVENCE Réf échantillon client : P0003 - Beton - Etage 3 - A3S337			
		Réf échantillon ITGA : IT042512-18848	
		Description ITGA : Matériau compact gris hétérogène	
▶ Matériau compact gris hétérogène	META (A) le 24/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : HBL
Réf dossier client : M201231_31057 - DGAC-Aix en Provence_CRNA-SE 1 rue Vincent Auriol 13100 AIX EN PROVENCE Réf échantillon client : P0004 - Isolant - Etage 3 - A3S337			
		Réf échantillon ITGA : IT042512-18849	
		Description ITGA : Matériau fibreux jaune avec poussières	
▶ Matériau fibreux jaune avec poussières	MOLP + META (A) le 24/12/2025 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 3	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : LWC
Réf dossier client : M201231_31057 - DGAC-Aix en Provence_CRNA-SE 1 rue Vincent Auriol 13100 AIX EN PROVENCE Réf échantillon client : P0005 - Isolant - Etage 3 - A3S334			
		Réf échantillon ITGA : IT042512-18850	
		Description ITGA : Matériau fibreux jaune avec poussières	
▶ Matériau fibreux jaune avec poussières	MOLP + META (A) le 24/12/2025 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 3	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : LWC
Réf dossier client : M201231_31057 - DGAC-Aix en Provence_CRNA-SE 1 rue Vincent Auriol 13100 AIX EN PROVENCE Réf échantillon client : P0006 - Platre de bande calicot de plaque de platre mural (murs sur l'exterieur) - Etage 3 - A3S301			
		Réf échantillon ITGA : IT042512-18851	
		Description ITGA : Peinture / Papier / Matériau plâtreux blanc avec couche cartonnée	
▶ Peinture non séparable + Papier non séparable + Matériau plâtreux blanc avec couche cartonnée (1)	META (A) le 24/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : HBL (6)
Réf dossier client : M201231_31057 - DGAC-Aix en Provence_CRNA-SE 1 rue Vincent Auriol 13100 AIX EN PROVENCE Réf échantillon client : P0007 - Colle baguette joint de dilatation sol - Etage 3 - A3S322			
		Réf échantillon ITGA : IT042512-18852	
		Description ITGA : Matériau compact marron / Colle grise	
▶ Matériau compact marron non séparable + Colle grise (1)	META (A) le 23/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : HBL (6)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0425-32494 EN DATE DU 24/12/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : M201231_31057 - DGAC-Aix en Provence_CRNA-SE 1 rue Vincent Auriol 13100 AIX EN PROVENCE Réf échantillon client : P0008 - Ragréage - Etage 3 - A3S301			
		Réf échantillon ITGA : IT042512-18853 Description ITGA : Matériau compact gris / Ragréage rose	
Matériau compact gris non séparable + Ragréage rose (1)	META (A) le 23/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : HBL (6)
Réf dossier client : M201231_31057 - DGAC-Aix en Provence_CRNA-SE 1 rue Vincent Auriol 13100 AIX EN PROVENCE Réf échantillon client : P0009 - Isolant - Etage 3 - A3S301			
		Réf échantillon ITGA : IT042512-18854 Description ITGA : Matériau fibreux noir / Matériau fibreux jaune avec poussières	
Matériau fibreux noir non séparable + Matériau fibreux jaune avec poussières (1)	MOLP + META (A) le 24/12/2025 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 3	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : CUX (6)
Réf dossier client : M201231_31057 - DGAC-Aix en Provence_CRNA-SE 1 rue Vincent Auriol 13100 AIX EN PROVENCE Réf échantillon client : P0010 - Enduit plâtre + fibres - Etage 3 - A3S301			
		Réf échantillon ITGA : IT042512-18855 Description ITGA : Toile fibreuse blanche / Enduit plâtreux blanc en vrac	
Toile fibreuse blanche + Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable (1)	MOLP + META (A) le 24/12/2025 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 3	Amiante non détecté (2) / -	(3) Analyste : CUX (5)
Réf dossier client : M201231_31057 - DGAC-Aix en Provence_CRNA-SE 1 rue Vincent Auriol 13100 AIX EN PROVENCE Réf échantillon client : P0011 - Ragréage - Etage 3 - A3S337			
		Réf échantillon ITGA : IT042512-18856 Description ITGA : Ragréage rose	
Ragréage rose	META (A) le 24/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : HBL
Réf dossier client : M201231_31057 - DGAC-Aix en Provence_CRNA-SE 1 rue Vincent Auriol 13100 AIX EN PROVENCE Réf échantillon client : P0012 - Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre mural - Etage 5 - A5S335			
		Réf échantillon ITGA : IT042512-18857 Description ITGA : Peinture / Papier / Matériau plâtreux blanc avec couche cartonnée	
Peinture non séparable + Papier non séparable + Matériau plâtreux blanc avec couche cartonnée (1)	META (A) le 22/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : LGO (6)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0425-32494 EN DATE DU 24/12/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : M201231_31057 - DGAC-Aix en Provence_CRNA-SE 1 rue Vincent Auriol 13100 AIX EN PROVENCE	Réf échantillon ITGA : IT042512-18858		
Réf échantillon client : P0013 - Ragréage - Etage 5 - A5S335	Description ITGA : Ragréage gris		
▸ Ragréage gris	META (A) le 22/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : LGO
Réf dossier client : M201231_31057 - DGAC-Aix en Provence_CRNA-SE 1 rue Vincent Auriol 13100 AIX EN PROVENCE	Réf échantillon ITGA : IT042512-18859		
Réf échantillon client : P0014 - Enduit ciment peint plafond - Etage 5 - A5S335	Description ITGA : Peinture / Enduit compact gris		
▸ Peinture non séparable + Enduit compact gris (1)	META (A) le 22/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : LGO (5)
Réf dossier client : M201231_31057 - DGAC-Aix en Provence_CRNA-SE 1 rue Vincent Auriol 13100 AIX EN PROVENCE	Réf échantillon ITGA : IT042512-18860		
Réf échantillon client : P0015 - Isolant - Etage 5 - A5S335	Description ITGA : Matériau fibreux jaune avec poussières		
▸ Matériau fibreux jaune avec poussières	MOLP + META (A) le 24/12/2025 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 3	Amiante non détecté (2) / -	Autres fibres inhalables distinguées par M. (3) Analyste : CUX
Réf dossier client : M201231_31057 - DGAC-Aix en Provence_CRNA-SE 1 rue Vincent Auriol 13100 AIX EN PROVENCE	Réf échantillon ITGA : IT042512-18861		
Réf échantillon client : P0016 - Platre de bande calicot de plaque de platre mural - Etage 5 - A5S313	Description ITGA : Peinture / Papier / Matériau plâtreux blanc avec couche cartonnée		
▸ Peinture non séparable + Papier non séparable + Matériau plâtreux blanc avec couche cartonnée (1)	META (A) le 22/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : LGO (6)
Réf dossier client : M201231_31057 - DGAC-Aix en Provence_CRNA-SE 1 rue Vincent Auriol 13100 AIX EN PROVENCE	Réf échantillon ITGA : IT042512-18862		
Réf échantillon client : P0017 - Ragréage - Etage 5 - A5S313	Description ITGA : Ragréage gris		
▸ Ragréage gris	META (A) le 22/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : LGO

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0425-32494 EN DATE DU 24/12/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : M201231_31057 - DGAC-Aix en Provence_CRNA-SE 1 rue Vincent Auriol 13100 AIX EN PROVENCE Réf échantillon client : P0018 - Enduit ciment peint plafond - Etage 5 - A5S313			
		Réf échantillon ITGA : IT042512-18863 Description ITGA : Peinture / Enduit compact gris / Matériau plâtreux	
Peinture non séparable + Enduit compact gris non séparable + Matériau plâtreux	(1) META (A) le 22/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : LGO (5)
Réf dossier client : M201231_31057 - DGAC-Aix en Provence_CRNA-SE 1 rue Vincent Auriol 13100 AIX EN PROVENCE Réf échantillon client : P0019 - Colle baguettes joint dilatation sol - Etage 5 - A5S342			
		Réf échantillon ITGA : IT042512-18864 Description ITGA : Colle polymère jaune / Matériau compact gris	
Colle polymère jaune non séparable + Matériau compact gris	(1) META (A) le 23/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : CNB (6)

- (1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
- (2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
- (3) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres sont non asbestiformes et ont pu être différenciées des fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D : Diffraction électronique / A : Analyse EDX).
- (4) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres sont asbestiformes et ont pu être différenciées des fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D : Diffraction électronique / A : Analyse EDX).
- (5) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.
- (6) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Adam OUASS Analyste



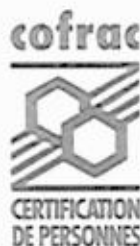
**La certification de compétence de personnes physiques
est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à**

FAURE Benjamin

sous le numéro 24-2915

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes

- | | | | |
|-------------------------------------|--|-----------------------------------|------------------------------|
| ☒ | Amiante Avec Mention | Prise d'effet : 07/02/2025 | Validité : 06/02/2032 |
| - | [Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique] | | |
| ☒ | Amiante Sans Mention | Prise d'effet : 07/02/2025 | Validité : 06/02/2032 |
| - | [Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique] | | |
| ☒ | DPE Sans Mention | Prise d'effet : 07/02/2025 | Validité : 06/02/2032 |
| - | [arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique] | | |
| ☒ | Electricite | Prise d'effet : 23/12/2024 | Validité : 22/12/2031 |
| - | [Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique] | | |
| ☒ | GAZ | Prise d'effet : 23/12/2024 | Validité : 22/12/2031 |
| - | [Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique] | | |
| ☒ | Plomb Crep | Prise d'effet : 07/02/2025 | Validité : 06/02/2032 |
| - | [Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique] | | |
| ☒ | Termites Metropole | Prise d'effet : 07/02/2025 | Validité : 06/02/2032 |
| - | [Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique] | | |



Le maintien des dates mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier
PRO 06



Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés

Accréditation
N° 4-0540
portée disponible sur
www.cofrac.fr

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011
102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse
01 30 85 25 71 – www.abcidia-certification.fr
ENR20 version : V11 du 03 Février 2025

SAS AED GROUPE
4 ALLEE PIERRE GILLES DE GENNES
33700 MERIGNAC FR

AGENT

EI- DE LA CHAPELLE, STONESTREET
18 GALERIE MARCHANDE
33370 TRESSES
Tél : 0557341313
Fax : 05 57 34 06 62
Email : AGENCE.LCSTRESSES@AXA.FR
Portefeuille : 0033074244

Vos références :

Contrat n° 7627751904
Client n° 3425563404

AXA France IARD, atteste que :

SAS AED GROUPE
4 ALLEE PIERRE GILLES DE GENNES
33700 MERIGNAC

Ainsi que :

AED EXPERTISES
4 Allée Pierre Gilles de Gennes
33700 MERIGNAC

AED SERVICES
4 Allée Pierre Gilles de Gennes
33700 MERIGNAC

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 7627751904** ayant pris effet le **01/07/2024** garantissant sa responsabilité civile et professionnelle pour les activités suivantes :

CONSTATS ET DIAGNOSTICS IMMOBILIERS DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE (DDT)

Etablissement des documents figurant dans la liste ci-après et exigés respectivement :

- 1/** En cas de vente d'un bien immobilier au titre de la constitution du dossier technique, et visés aux 1 à 7 de l'article L 271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
- 2/** En cas de location de bâtiments à usage principal d'habitation et de livraison de bâtiments neufs au titre de la constitution du dossier de diagnostic technique visé à l'article 3-3 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée
 - Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L 1334-5 et L 1334-6 du Code de la Santé Publique ;
 - L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L 1334-13 du Code de la Santé Publique ;
 - L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L 133-6 du Code de la Construction et de l'habitation ;
 - L'état de l'installation intérieure de gaz prévu à l'article L 134-6 du Code de la Construction et de l'habitation ;
 - L'état des risques naturels, miniers et technologiques prévu à l'article L 125-5 du Code de l'environnement dans les zones mentionnées au même article ;
 - Le diagnostic de performance énergétique (DPE) prévu à l'article L 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation ;

- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'information sur la présence d'un risque de mэрule prévu à l'article L 133-9 du code de la Construction et de l'habitation

AUTRES PRESTATIONS

- Mesurages Loi Carrez et Loi Boutin
- Diagnostics de conformité aux normes de surface et d'habitabilité – prêt à taux zéro (PTZ)
- Etats de conformité de la sécurité des piscines
- Etats des lieux locatifs « Loi SCELLIER »
- Diagnostics radon
- Diagnostics relatifs à la présence d'insectes xylophages (autres que termites) et champignons lignivores
- Diagnostics réglementaires d'accessibilité handicapés
- Etat des installations d'assainissement non collectif
- Contrôle de raccordement au réseau d'assainissement collectif
- Rédaction des règlements de copropriété dont l'état descriptif de division (EDD)
- Calcul des tantièmes
- Contrôle de la sécurité de l'installation électrique
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition des bâtiments
- Diagnostic technique global (DTG)
- Recherche de fibres céramiques réfractaires (FCR)

DIAGNOSTICS ET RECHERCHE D'AMIANTE.

- Repérages prévus aux articles R1334-20, R 1334-21 R 1334-22 du Code de la Santé publique,
- Repérages et examens visuels avant travaux, avant démolitions dans les différents types d'établissements tels que ERP Catégories 1 à 4, IGH....) comme le prévoit le code du travail
- Evaluation périodique de l'état de conservation des matériaux prévue à l'article R 1334-27 du Code de la Santé publique.
- Examens visuels prévus à l'article R 1334-29-3 du Code de la Santé publique.
- Mesure d'empoussièrement prévue à l'article R 1334-25 du Code de la Santé publique.
- Dossier Amiante des Parties Privatives (DAPP) prévu à l'article R 1334-29-4 du Code de la Santé publique

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS

DIAGNOSTICS PRODUITS - EQUIPEMENTS - MATERIAUX - DECHETS (PEMD)

AUDIT REGLEMENTAIRE ENERGETIQUE

DIAGNOSTICS PLAN PLURIANNUEL DE TRAVAUX

Les garanties s'exercent à concurrence des montants de garanties du tableau ci-après.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/07/2025** au **01/07/2026** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à TRESSES le 12 juin 2025
Pour la société :



AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	10 000 000 € par année d'assurance
Dont :	
• Dommages corporels	10 000 000 € par année d'assurance
• Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	2 000 000 € par année d'assurance
• Dommages immatériels non consécutifs	150 000 € par année d'assurance
• Dommages aux biens confiés	150 000 € par sinistre
Autres garanties :	
Faute inexcusable (dommages corporels) (Article 3.1 des conditions générales)	2 000 000 € par année d'assurance dont 1 000 000 € par sinistre
Tous dommages relevant d'une obligation d'assurance	1 500 000 € par année d'assurance dont 1 500 000 € par sinistre
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales) :	
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont : Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	1.000.000 € par année d'assurance 100.000 € par année d'assurance
Défense (Article 4 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu
Recours (Article 4 des conditions générales)	20.000 € par litige

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance